

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le treize avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Stéphane LOZDOWSKI, Gaëlle ZANEGUY, Marylaure POULIQUEN, Sébastien NORMAND, Françoise RAOULT, Ronan PRUD'HOMME, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Armelle CAROFF-BLOC'H, Josselin BOIREAU, Monique KERMARC, Patrick LE MERRER, Françoise GALLOU, Hervé DERRIEN, Hélène RUMEUR, Yvon POULIQUEN, Florence CHARLOU, Marie-Aude LE BORGNE, Pierre-Antoine DEAL, Sophie GALLOUEDEC, Thierry BOURGOIN, Jocelyne PROUFF, Nicolas LOZAC'H, Jean-Pierre CHEVER.

Absents excusés : Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Stéphane LOZDOWSKI), Martine RECEVEUR (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Jacques POULIQUEN, Marc MADEC (pouvoir donné à Marylaure POULIQUEN), Emilie MESSAGER (pouvoir donné à Patrick LE MERRER), Frédérique STEPHAN (pouvoir donné à Ronan PRUD'HOMME), Yves ROLLAND, Mickaël DOSSAL, Erwan PIERRE (pouvoir donné à François RAOULT), Jean-Pierre MAZE (pouvoir donné à Pierre-Antoine DEAL)

Conseillers : En exercice : 34 Présents : 24 Votants : 31 Quorum : 17

Stéphane LOZDOWSKI a été élu secrétaire de séance.

- Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2017 a été adopté à l'unanimité.

OBJET : ELABORATION DE LA LISTE DES JURES D'ASSISES POUR 2018, CODE CM170400

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 254 à 267 ;

Vu le décret n° 2016-1986 du 30 décembre 2016 modifié authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu l'arrêté du Préfet du Finistère n°2017088-0001 du 29/03/2017, concernant le nombre de jurés à désigner dans le département du Finistère pour l'établissement de la liste du jury criminel pour 2018 ;

La commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner doit désigner 6 jurés parmi lesquels 2 seront retenus.

Le tirage au sort effectué à partir de la liste électorale a désigné :

- Yann GUEGUEN
- Gwladys DOHOLLOU
- Christophe DANIEL
- Gwenn POULIQUEN
- Manon MESSAGER
- Laurence MOREAU épouse ANSQUER

Arrivée en cours de séance de M. Olivier LE BRAS.

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES, CODE CM170401

Mme le Maire rappelle les détails de certains articles relatifs aux versements de subventions, présentés lors de la séance budgétaire :

Article 65736	
Subvention au CCAS (article 657362)	4 000 €
Subvention à la Caisse des écoles (article 657361)	24 800 €

Par ailleurs, elle présente les propositions d'attribution de subventions étudiées par la commission vie associative :

Associations communales :

Association Aide aux devoirs – Saint-Thégonnec	250,00 €	
Amicale des Retraités de Saint-Thégonnec	400,00 €	
Amicale des Retraités de la Penzé	350,00 €	
Amicale Laïque école FM. LUZEL	2 200,00 €	
Amis de Sainte Brigitte	1 000,00 €	
Anciens combattants (UNC)	150,00 €	
Basket	3 900,00 €	
Comité de jumelage	1 400,00 €	C. ENGEL-GAUTIER ne prend pas part au vote
Etoile Sportive St Thégonnec	6 290,00 €	
Association de soutien à la ferme Galilée (Philippines)	800,00 €	
Gym loisirs	350,00 €	
Multisports enfants	1 400,00 €	
Pétanque-club – Saint-Thégonnec	1 000,00 €	
Société hippique de St Thégonnec	500,00 €	
St-Thégonnec Cyclo-VTT	1 000,00 €	
St-Thégonnec Judo Club	800,00 €	F. CHARLOU ne prend pas part au vote
St-Thé Loisirs	300,00 €	
Tennis Club des 2 rives	450,00 €	
Trotteurs de la Penzé	400,00 €	H. DERRIEN ne prend pas part au vote
Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Thégonnec	1 000,00 €	
Société de chasse Loc-Eguiner	250,00 €	
Union des commerçants et artisans de la région de Saint-Thégonnec	500,00 €	
FNACA Saint-Thégonnec	150,00 €	
FNACA Loc-Eguiner	100,00 €	
TOTAL	24 940,00 €	
Arbre de Noël des écoles (6 € / élève)		Elèves inscrits à la rentrée scolaire de septembre

Associations extérieures :

ADAPEI 29	50,00 €
ADDESKI	30,00 €
ADMR de la Penzé	2 040,00 €
APF	50,00 €
ASAD	150,00 €
ASP (Association Présence Ecoute Morlaix)	100,00 €
Les chiens guides d'aveugles du Finistère	50,00 €
Association France Alzheimer 29	30,00 €
Bibliothèque sonore du Finistère	75,00 €
CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des femmes)	100,00 €
Enfance et partage	30,00 €
Les restos du cœur	150,00 €
Association Paroles	50,00 €
Secours Catholique	600,00 €
Sécurité routière prévention	150,00 €
Solidarité paysanne 29	50,00 €
Vie Libre Brest	50,00 €
Jeunes agriculteurs du Finistère (Agrifête à GUICLAN)	1 000,00 €
	4 755,00 €

M. Stéphane LOZDOWSKI précise que la commission a étudié l'ensemble des dossiers, dès lors qu'ils étaient complets et propose une subvention aux associations extérieures qui oeuvrent sur la commune.

Les crédits relatifs aux subventions versées aux associations communales et extérieures figurent au BP 2017, au c/6574.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne un avis favorable, à l'unanimité, à ces propositions.

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION, CODE CM170402

Mme le Maire propose à l'assemblée d'attribuer aux deux écoles privées de la commune, à savoir l'école du Sacré Cœur sur le territoire de la commune déléguée de SAINT-THEGONNEC et l'école Sainte Jeanne d'Arc sur le territoire de la commune déléguée de LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC, une participation aux frais de fonctionnement des écoles.

Mme le Maire indique qu'en application des textes en vigueur concernant le financement des écoles privées, il revient aux écoles privées de solliciter une participation des communes extérieures dont les élèves fréquentent l'école.

Pour cette année scolaire 2016-2017, en fonction de l'avis de la commission des affaires scolaires, Mme le Maire propose le versement d'un forfait de 764,30 € par enfant de la commune, représentant des montants de :

- 100 123,30 € pour 131 élèves scolarisés à l'école du Sacré cœur
- 18 343,20 € pour 24 élèves scolarisés à l'école Sainte Jeanne d'Arc.

Afin de limiter l'effet de l'évolution des effectifs de l'école du Sacré Cœur, Mme le Maire propose le versement d'une dotation forfaitaire complémentaire de 5 000 €, portant à 105 123,30 € le montant total de la participation aux frais de fonctionnement de l'école.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Les crédits sont inscrits au BP 2017, au c/6558. Les versements seront mandatés aux écoles, en tenant compte de l'avance de 4 500 € accordée à l'école Sainte Jeanne d'Arc, par décision du CM du 23 février 2017.

OBJET : ATTRIBUTION DE MARCHE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX – AMENAGEMENT PISTE CYCLABLE (3EME TRANCHE), CODE CM170403

Par délibération du 13 octobre 2016, la commune a approuvé le programme et plan de financement des travaux d'aménagement de la troisième tranche de la piste cyclable sur la RD N° 118. Le marché a été lancé sous la forme adaptée (art 28 du code des marchés publics).

Vu le code des marchés publics,
Vu le rapport d'analyse des offres,

Mme le Maire propose à l'assemblée d'attribuer le marché suivant et de l'autoriser ainsi à signer ce marché :

<i>Titulaire</i>	<i>LOT UNIQUE</i>	<i>Montant HT</i>
<i>EUROVIA - MORLAIX</i>	<i>Travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur la RD N° 118 entre le giratoire de Coat Ar C'hastel et l'aire de covoiturage</i>	<i>119 798,00 €</i>

Mme le Maire indique que cinq offres ont été remises en mairie : trois offres en papier et deux offres en format électronique. Ces offres ont été analysées par AT OUEST qui accompagne la collectivité, par une mission de maîtrise d'œuvre, à partir des critères de sélection définis dans le règlement de la consultation.

Mme Françoise RAOULT souligne que l'estimation des travaux était de 144 000 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte l'attribution proposée**
- **Autorise Mme le Maire à signer ainsi le marché public.**

En raison des travaux sur la RN 12 et des déviations mises en place, les travaux de la piste cyclable sont légèrement retardés mais seront achevés d'ici l'été, précise Mme le Maire en soulignant que cette troisième tranche permettra de finaliser le plan vélo autour de l'agglomération.

OBJET : CESSION DELAISSES COMMUNAUX A LA ZONE DE LA GARE, CODE CM170404

Mme le Maire expose au conseil municipal une proposition d'acquisition de délaissés communaux, situés à la Zone de la Gare, par M. Christophe CHAPALAIN. Cette cession n'a pas d'impact sur la desserte des parcelles et n'entravera pas la circulation, l'accès à la Gare étant également maintenu, elle sécurisera l'accès à l'atelier de M. CHAPALAIN.

Les délaissés concernés sont :

Parcelle ZN 24, d'une surface cadastrée de 6 a 60 ca

Portion de la parcelle ZN 51, d'une surface de 8 a 98 ca

Mme le Maire propose de fixer un prix de cession à 0,50 € le m², les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de M. CHAPALAIN. Cette proposition a été validée par la commission aménagement et agriculture, indique Mme RAOULT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette cession aux conditions définies et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'avancement du dossier.

OBJET : RETROCESSION A L'ETAT D'UN DELAISSE COMMUNAL SITUE A PROXIMITE DE LA RN 12 – AIRE DE KROAS SAV HEOL, CODE CM170405

Mme le Maire fait part au conseil municipal de la réception en mairie d'un courrier émanant des services de l'Etat sollicitant de la commune la rétrocession d'un délaissé communal situé à proximité de la RN 12 (aire de Kroas Sav Heol) entre une ancienne station-service et la RN 12.

Le délaissé concerné est :

Parcelle ZD 033, d'une surface cadastrée de 11 a 20 ca.

Mme le Maire propose de procéder à une rétrocession gratuite à l'ETAT – Ministère de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, les frais de géomètre et d'acte étant à la charge de ce ministère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette cession aux conditions définies et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'avancement du dossier.

OBJET : CESSION DE DELAISSE COMMUNAL SUITE A LA DEMANDE DU GARAGE BOSSEUR, CODE CM170406

Mme le Maire expose au conseil municipal une proposition d'acquisition d'une partie d'un délaissé communal, situé à la Zone de la Gare près du garage Bosseur, par la SCI BOSSEUR. Cette cession n'a pas d'impact sur la desserte des parcelles et n'entravera pas la circulation.

Le délaissé concerné est :

Portion de la parcelle ZN 98, d'une surface de 5 a 08 ca

Mme le Maire propose de fixer un prix de cession à 0,50 € le m², les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de la SCI BOSSEUR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette cession aux conditions définies et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'avancement du dossier.

OBJET : AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA SCEA DAVID RIOU EN VUE DE PROCEDER A L'EXTENSION D'UN ELEVAGE PORCIN AU LIEU-DIT « KERDREIN » SUR LA COMMUNE DE PLOUVORN, CODE CM170407

Suite à une demande présentée par la SCEA David RIOU en vue de procéder à l'extension d'un élevage porcin au lieu-dit « Kerdrein » en PLOUVORN, une enquête publique a été ouverte du 10 avril au 10 mai 2017.

Outre la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, les avis des conseils municipaux des communes de Taulé, Plouénan, Guiclan et Mespaul sont également sollicités.

L'effectif actuel de l'élevage est de 5 860 Porcs (reproducteurs, post sevrage et à l'engraissement) et sera de 8 900 porcs, dans le cadre de cette enquête publique.

Ce projet nécessite la construction de nouveaux bâtiments sur le site actuel. Les déjections de l'élevage seront traitées par la station de traitement biologique avec centrifugeuse et export du compost et par épandage sur terres agricoles. Le plan d'épandage est constitué de terres en propre à l'élevage et de terres mises à disposition, proches de l'exploitation.

Ce dossier doit permettre d'améliorer les performances de l'exploitation avec la construction de nouveaux bâtiments (techniques plus intéressantes, confort des animaux et conditions de travail). Il permettra également le recrutement d'un nouveau salarié, portant à cinq le nombre d'actifs de l'élevage.

Le dossier d'enquête publique, comprenant 242 pages, a été bâti par un bureau d'études, prenant en compte les aspects règlementaires, en matière environnementale, et tenant compte de l'engagement de la profession agricole pour réduire la quantité d'azote, dans la zone algues vertes.

La commission communale a émis un avis favorable, avec toutefois, l'abstention de certains membres mettant en avant leur manque de connaissances face à la technicité de ce type de dossier.

Mme le Maire précise que, depuis 2008, la commune déléguée de Saint-Thégonnec, avait décidé d'émettre un avis sur les dossiers d'enquêtes publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet, par 19 voix pour, 12 abstentions, un avis favorable dans le cadre de ce dossier d'enquête publique.

OBJET : MISE EN PLACE DE TARIFS POUR LE SPECTACLE DU 27 MAI 2017, CODE CM170408

Mme le Maire indique qu'en vue de l'organisation du spectacle du 27 mai, le conseil municipal doit fixer les tarifs qui seront encaissés par le biais d'une régie de recettes. Une proposition de tarifs est soumise à l'assemblée :

Spectacle LES MELTIN'POTES	5 € par adulte (gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans)
----------------------------	--

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne un AVIS FAVORABLE à cette proposition.

Mme Marylaure POULIQUEN précise que la moitié de la recette reviendra à la troupe du spectacle et l'autre moitié sera reversée au CCAS.

OBJET : DENOMINATION DE LA SALLE SITUEE A L'ETAGE DE L'OFFICE DU TOURISME, CODE CM170409

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le nom de la salle située à l'étage de l'office du tourisme, cette salle reçoit régulièrement des expositions de peinture.

Mme le Maire propose de retenir le nom « KANEVEDENN » qui a reçu un avis favorable de la commission « patrimoine classé, culture, tourisme et communication ». La traduction en français est « Arc en ciel ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne un AVIS FAVORABLE à cette proposition.

OBJET : CONVENTION A PASSER AVEC LE SDEF POUR LA DESSERTE BT/EP/FT DU LOTISSEMENT DE GORRE LOC, CODE CM170410

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de Desserte BT/EP/FT du lotissement «Gorre Loc » (8 lots)

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF

Considérant que l'estimation des travaux se monte à :

⇒ Réseau B.T. **33 943,13 € HT**
⇒ Eclairage Public **9 941,21 € HT**
⇒ Réseau téléphonique (génie civil) **12 241,37 € HT**

Soit un total de **56 125,71 € H.T**

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF **35 818,13 €**
⇒ Financement de la commune :
..... **00,00 €** pour la basse tension
..... **8 066,21 €** pour l'éclairage public
..... **14 689,64 €** pour les télécommunications

Soit au total une participation de **22 755,85 €**

Considérant que les travaux situés dans le lotissement Gorre Loc ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication,

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électronique est désormais calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

La participation de la commune s'élève à 14 689,64 euros TTC pour les réseaux de télécommunications.

Considérant que les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF et qu'il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux de desserte BT/EP/FT du lotissement « Gorre Loc » (8 lots)
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire, et pour le versement d'une participation estimée à un montant de 22 755,85 euros
- ◆ Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants

OBJET : TRANSFERT DU SIEGE DU SIMIF (SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE D'INFORMATIQUE DU FINISTERE) AU CENTRE DE GESTION DU FINISTERE, CODE CM170411

Par délibération du 22 décembre 2016, le comité syndical du SIMIF a décidé de transférer le secrétariat du SIMIF de la commune de l'Île-Tudy vers le CDG 29 (centre de gestion du Finistère) dans le courant du 1^{er} semestre 2017, en raison du départ en retraite du DGS de la mairie de l'Île Tudy, secrétaire du SIMIF.

Outre l'accord du comité syndical, cette modification est soumise à l'accord des communes membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de syndicats, soit les 2/3 des membres représentant la moitié de la population totale du syndicat ou la moitié des membres représentant les 2/3 de la population totale du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce transfert.

13 – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Commission aménagement, PLUi-urbanisme et agriculture

- Validation du calendrier de mise en œuvre du dossier de consultation relatif à la viabilisation du lotissement de Gorre Loc : parution de l'offre le 28 avril, délai d'un mois, analyse des offres à suivre, attribution du marché lors du CM du 11 juillet. Estimation des travaux : 85 804,50 € HT.
- Régularisation foncière au lieu-dit « Broustou » vue ultérieurement
- PLUi : documents transmis prochainement par Mme RAOULT, aux membres du CM
- PLU de la commune déléguée de Saint-Thégonnec : difficultés de faire le lien entre le bureau d'études, Morlaix Communauté et la commune.

Commission développement durable, environnement, petit patrimoine bâti et nature!

- Jardin partagé de Penfao : plantation de pommes de terre effectuée, le cabanon sera monté par les jardiniers qui sont une douzaine de personnes, de toutes tranches d'âge, expérimentés pour certains et novices pour d'autres. Ce jardin partagé permet de créer du lien dans le quartier.

Commission patrimoine classé, culture, tourisme et communication:

- Poursuite de la programmation culturelle avec l'idée d'organiser un spectacle de plein air à Loc-Eguiner, cet été.

Commission des travaux, voirie et services techniques :

- Chiffrage de la programmation des travaux sur les routes à arrêter rapidement
- Présentation du projet de la cité Bel Air à présenter aux riverains début mai.

Commission bâtiments communaux, économie, artisanat, commerce, prospective et suivi de la commune nouvelle

- Pas de réunion de commission.

Commission ressources humaines, vie associative et restaurant scolaire

- Pas de réunion de commission
- Commission prévue fin avril pour étudier le cahier des charges de la restauration scolaire
- Arrivée d'Olivier ABGRALL le 1^{er} avril aux services techniques, précédemment en poste à Bolazec, en remplacement d'Yves ROLLAND.

Travaux de construction de l'école élémentaire bilingue

- Terrassement terminé, début des travaux de gros-œuvre, grue montée, coulage du béton fin avril-début mai.

Commission affaires sociales

- Date à retenir : chasse aux friandises le 13 Mai de 10 h 30 à 12 h à Loc-Eguiner. En 2016, 80 enfants de 2 à 10 ans avaient participé à la chasse aux friandises organisée à Saint-Thégonnec.

14 – QUESTIONS DIVERSES :

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

- Vente Consorts MER – Bien situé 6 Penfo
- Vente Consorts CORNILLY – Bien situé 8, rue du calvaire

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune donc celle-ci ne préemptera pas.

INFORMATIONS DIVERSES

- Date à retenir : inauguration des trois réalisations communales (plateau multisports, Avenue de Ker Izella, sanitaires près de l'église) le 23 juin à 10 h 30
- Rapport de développement durable 2016 du Conseil Départemental du Finistère à la disposition du Conseil Municipal

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Extension éclairage public venelle Hent Ar C'Hoad	SDEF	6 875,63 €
--	-------------	------------

Clôture de la séance à 21 h 25

Affiché le 28 avril 2017.

Prénom	Nom	Signature
Solange	CREIGNOU	
Stéphane	LOZDOWSKI	
Françoise	RAOULT	
Ronan	PRUD'HOMME	
Gaëlle	ZANEGUY	
Sébastien	NORMAND	
Marylaure	POULIQUEN	
Olivier	LE BRAS	
Martine	RECEVEUR	
Jacques	POULIQUEN	
Armelle	CAROFF-BLOC'H	
Carolyn	ENGEL-GAUTIER	
Marc	MADEC	
Monique	KERMARC	
Josselin	BOIREAU	
Emilie	MESSAGER	
Patrick	LE MERRER	
Françoise	GALLOU	
Hervé	DERRIEN	
Hélène	RUMEUR	
Yvon	POULIQUEN	
Florence	CHARLOU	
Pierre-Antoine	DEAL	
Marie-Aude	LE BORGNE	
Thierry	BOURGOIN	
Sophie	GALLOUEDEC	
Jocelyne	PROUFF	
Frédérique	STEPHAN	
Yves	ROLLAND	
Jean-Pierre	MAZE	
Mickaël	DOSSAL	
Nicolas	LOZACH	
Jean-Pierre	CHEVER	
Erwan	PIERRE	